

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

05/07/85

Origine :

ENSM

MM les Directeurs

des Caisses Régionales et Primaires d'Assurance Maladie

et des

Caisses Générales de Sécurité Sociale

des Départements d'Outre-Mer

Réf. :

ENSM n° 972/85

Plan de classement :

4	45					
---	----	--	--	--	--	--

Objet :

LA PRESENTE CIRCULAIRE ANNONCE L'ENVOI DANS LES CAISSES REGIONALES DES COPIES SPECIMENS DES FILMS DE LA SERIE "PREVENTION PILOTE" ET DANS L'ENSEMBLE DES CAISSES CELUI D'UN NOUVEAU DEPLIANT D'INFORMATION SANITAIRE RELATIF AUX INTOXICATIONS PAR LES BAIES TOXIQUES ET DU PREMIER NUMERO DE LA PUBLICATION "PLIS" (PUBLICATION DE LIAISON RELATIVE A L'INFORMATION SANITAIRE).

Pièces jointes :



Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

05/07/85

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine :
ENSM

et des

Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer

N/Réf. : ENSM n° 972/85

La présente circulaire vise à annoncer l'envoi de copies spécimens dans les Caisses Régionales et celui d'un nouveau dépliant d'information sanitaire dans l'ensemble des Caisses d'Assurance Maladie.

1 - Les films

Il s'agit des copies des dernières réalisations de la série "Jouer le jeu de la santé", laquelle entre dans le cadre le plus général de la série "Prévention Pilote" destinée aux jeunes enfants.

Réalisées dans le format 16 mm, son optique ces copies spécimens seront adressées prochainement dans les Caisses Régionales.

Numérotées de 281 à 306, la liste suivante en précise les thèmes.

- 281 Enigme n° 48 (Fuite de gaz)
- 282 Enigme n° 49 (Compression)
- 283 Enigme n° 50 (Donner l'alerte)
- 284 Enigme n° 51 (Les vaccins)
- 285 Enigme n° 52 (Les yeux et les projectiles)
- 286 Enigme n° 53 (Intoxications alimentaires)
- 287 Enigme n° 54 (La rage)
- 288 Enigme n° 55 (4 2 1)
- 289 Enigme n° 56 (Espérance de vie)
- 290 Enigme n° 57 (Automédication)
- 291 Enigme n° 58 (Sport et sécurité)

- 292 Enigme n° 59 (Respect collectif)
- 293 Enigme n° 60 (Les amibes)
- 294 Enigme n° 61 (Feu à la maison)
- 295 Enigme n° 62 (Caries)
- 296 Enigme n° 63 (Produits toxiques)
- 297 Enigme n° 64 (Les lunettes de protection)
- 298 Enigme n° 65 (Poliomyélite)
- 299 Enigme n° 66 (Sports à risques)
- 300 Enigme n° 67 (Outillage dangereux)
- 301 Enigme n° 68 (Bien respirer)
- 302 Enigme n° 69 (L'eau)
- 303 Enigme n° 70 (Les vipères)
- 304 Enigme n° 71 (Le soleil)
- 305 Enigme n° 72 (Les chiens)
- 306 Enigme n° 73 (Sécurité Sociale)

2 - Le dépliant d'information sanitaire

Comprenant six volets, ce nouveau dépliant traite des intoxications par les baies. Chaque année, en effet, l'ingestion accidentelle de certaines d'entre elles sont à l'origine d'accidents graves voire mortels, dont sont victimes en particulier les jeunes enfants. C'est souligner l'intérêt qu'il y a d'apprendre à identifier les plus dangereuses de ces baies, le dépliant annoncé ne peut qu'y aider.

Des spécimens en seront adressés incessamment dans les Caisses afin qu'elles en organisent une première diffusion au plan local, et qu'elles en commandent le cas échéant dans un second temps auprès de l'Imprimerie FACIMPRIM aux conditions précisées dans la circulaire en date du 11 janvier 1985, référence ENSM n° 925/85.

Il convient, sans doute, de tenir compte au plan de la diffusion, du caractère relativement saisonnier des risques encourus.

3 - Envoi du bulletin "PLIS"

L'opportunité qu'il y avait de disposer d'une production destinée à favoriser la transmission intime des informations inhérentes au développement de l'éducation sanitaire dans l'institution était initialement inscrite dans le cadre de la politique tracée il y a dix ans par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale.

La mise en oeuvre d'un tel projet impliquait néanmoins d'attendre l'adhésion d'un nombre suffisant de Caisses locales à la politique considérée.

L'année 1984 a permis d'atteindre le quota à partir duquel l'édition du premier numéro de la Publication de Liaison relative à l'Information Sanitaire s'avérait concevable et souhaitable.

Intitulée PLIS, cette publication semestrielle vise pour l'essentiel à faire connaître à l'ensemble des Caisses les initiatives prises par certaines d'entre elles, de façon à favoriser une confrontation des actions qu'elles réalisent au plan traditionnel ou promotionnel afin d'en tirer enseignement en permanence.

Ces raisons expliquent pourquoi la diffusion du PLIS, est prévue sur un mode exclusivement interne. A ce titre, il sera adressé à Messieurs les Administrateurs et Directeurs des Caisses Régionales et Primaires d'Assurance Maladie et des Caisses Générales de Sécurité Sociale des Départements d'Outre-Mer. Il sera également envoyé aux responsables et animateurs des services d'information sanitaire des Caisses.

Pour le Directeur de la CNAMTS

Le Médecin-Conseil National

Dr J. MARTY

Dr B. PORCHER

Médecin-Conseil National Adjoint